

DE23.030

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE
Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD)

Autorisation - Approbation

0380

Afin d'être en conformité avec la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Service de Soins Infirmier à Domicile (SSIAD) du CCAS d'Armentières doit se soumettre à la production et à l'actualisation de différents outils, en particulier le projet de service.

Ce dernier offre une lecture ordonnée des objectifs du SSIAD en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités, de qualité des prestations, de modalités d'organisation et de fonctionnement et est établi pour une durée maximale de cinq ans.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de service joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,



Bernard HAËSEBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2023

Convocation du 23 juin 2023

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 4 JUILLET à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. QUESTE, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme COBBAERT

EXCUSÉS : M. TISON-BEERNAERT, M. AIT EL HAJ

ABSENTS : Mme CASIER, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, Mme LATOUR, Mme PLAZANET, Mme LORIDAN, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE